

**MAIRIE du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

**Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement**

**Du Mercredi 30 novembre 2022 – 18h30**

**Salle du Conseil**

**REMI ZINCK :**

Bonsoir à toutes et tous, Mesdames et Messieurs. Le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dument convoqués le jeudi 24 novembre 2022 par M le Maire du 4<sup>ème</sup>, sont réunis dans la salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire, je vous propose la candidature de Mme Marie-Agnès Cabot et je soumets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Pour la séance du jour, Mme Marie-Agnès Cabot assurera les fonctions de secrétaire et va procéder maintenant à l'appel nominal des élu-es. Je vous laisse la parole.

**MARIE-AGNES CABOT :**

Je vous remercie M le Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Voici l'appel nominal :

Laura Arnod - qui devrait arriver

Matthieu Arrondeau - présent

Lydie Bonvallet - présente

Nadège Borron - excusée pouvoir

Marie-Agnès Cabot - présente

Alexandre Chevalier - présent

Aline Guitard - présente  
David Kimelfeld - présent  
Samuel Mecklenburg - présent  
Yannick Papaix - excusé pouvoir  
Anne Pellet - absente  
Loïc Rigaud - présent  
Elodie Trias - présente  
Chloé Vidal - excusée pouvoir  
Rémi Zinck - présent

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du compte rendu et du procès-verbal de la séance du 19 octobre.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction.

Je les mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention de Mme Pellet qui ne l'a pas lu.

Le PV est adopté à la majorité.

Mesdames et Messieurs, je vais rendre hommage à quelqu'un de notre quartier qui a disparu. Dominique Sebbane que nous connaissions toutes et tous, et qui s'est éteint brutalement.

Si nous lui rendons hommage, c'est que sa personnalité, son engagement ont marqué la vie quotidienne de nombreuses Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens.

Dominique était très engagé aux côtés d'Hélène Joguet au sein de l'association « l'APAIRL » pour l'autonomie des insuffisants respiratoires Lyonnais, qu'ils ont créé. Association visant à permettre l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Tous deux ont œuvré pour donner de la liberté d'action et de mouvement, à celles et ceux que la vie accable d'un handicap lourd.

20 ans après avoir créé cette association qui leur a permis de pouvoir vivre en autonomie dans leur appartement, Hélène et Dominique ont partagé inlassablement leur expérience et aidé d'autres personnes dans des situations similaires à s'installer dans des logements collectifs ou individuels.

Engagement encore, Dominique avait franchi le pas d'entrer dans la vie politique Lyonnaise. Proche du Parti Socialiste, il était animé de justice sociale, de volonté d'intégration et d'émancipation.

Aline Guitard notre collègue, a eu l'honneur de mener une liste lors des élections municipales de 2020, où Dominique figurait en bonne place. Dernièrement lors de l'installation de la vogue, Dominique avait accepté de participer à la visite de sécurité afin d'en vérifier l'accessibilité.

Dominique c'était également le sourire et la joie de vivre. Chaque Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes a croisé Dominique. La lourdeur de ce fauteuil roulant laissait rapidement la place à l'homme, à ce regard bleu et souvent ses cigarettes au coin des lèvres. Ses mots gentils, son sourire reste pour nous plus qu'un souvenir.

C'était un hymne à la vie; lui qui pourtant habitait ce corps qui le faisait souffrir, portait l'espoir, le courage, la joie et d'une certaine manière la force.

Désormais, nous ne croiserons plus Dominique dans le quartier, mais resteront les images, les souvenirs d'une personne qui aura marqué notre arrondissement et probablement un peu la vie de chacun de nous.

Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accords, je vous invite à vous lever et que nous observions ensemble une minute de silence en hommage à Dominique.

Notre vie continue ; je vais laisser la parole à M Arrondeau pour les animations de fin d'année à la Croix-Rousse s'il vous plait.

### ANNE PELLET :

Je voulais juste vous remercier d'avoir fait cet hommage qui était évident.

Cela fait très longtemps que tous les Croix-Roussiens connaissent bien Dominique et particulièrement moi-même, je connaissais Hélène que je suis contente de voir ici.

J'ai une pensée particulière en plus pour elle parce que cette cohabitation était tellement longue, que le vide est là et que nous serons là pour l'entourer.

J'espère que ce sera supportable.

Je pense bien à toi Hélène et suis contente de te voir là. Bon courage.

### REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet.

M Arrondeau.

### MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci M le Maire.

Je vais continuer sur une note un peu plus positive, vous disiez tout à l'heure que Dominique était très engagé sur le quartier, la vie de notre quartier.

J'ai animé avec les Conseils de quartiers, associations de commerçants ; un projet collectif pour animer notre beau quartier, notre Croix-Rousse pour cette fin d'année.

Je vais vous présenter et vous faire part du résultat, du fruit de ce travail qui a été mené pendant tout ce dernier semestre.

Le titre de cette opération c'est « Ensemble en décembre » cela porte bien aussi les valeurs que partageait Dominique et nous tous ici présents.

Cela se présente par un programme d'animations porté par différents acteurs du quartier : les Conseils de quartier à l'Est, à l'Ouest, les associations de commerçants, notre Mairie, pour que vive un peu notre quartier sur cette fin d'année.

Je vous présente ce visuel qui a été préparé par le service de communication et un programme qui a été élaboré aussi de manière participative et collaborative. « Ensemble en décembre » c'est aussi une marque qui signifie beaucoup dans ce contexte que nous connaissons.

Dès ce vendredi, ce programme commence avec le marché de Noël de l'Ecole Commandant Arnaud à partir de 16 heures ; puis samedi une décoration du Verger citoyen rue Dumont d'Urville par le Conseil de quartier Est, en collaboration avec l'association des « MOF » qui se joignent aussi à ce petit programme.

On espère que c'est un premier jet, que ce projet va s'améliorer, gonfler et pouvoir comporter plus d'animations sur les années prochaines. L'idée aussi c'est que l'on se réapproprie un peu cette ambiance de fin d'année, ces animations et puis aussi la Fête des lumières parce que c'est aussi un enjeu. C'est que le 4<sup>ème</sup> retrouve peut-être un esprit de Fête des lumières et pourquoi pas, arrive aussi à proposer des animations à la Mairie centrale dès l'année prochaine.

Je vous fais passer si vous le souhaitez ces affiches. Tout le programme est disponible sur les réseaux sociaux, sur le site de la Ville.

Je remercie bien sûr tous ceux qui ont participé à ce groupe de travail, les Conseils de quartiers, « Lyon côté Croix-Rousse », « Croix-Rousse village », « Influence nocturne », les services de la Ville et de l'arrondissement.

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci M Arrondeau.

Avant de passer à l'examen des délibérations, j'ai une demande de prise de parole des élu-es du groupe municipal « Lyon en commun ».

Je vous laisse la parole.

### ALEXANDRE CHEVALIER :

Merci M le Maire. Mes chers Collègues.

Depuis près d'un mois, une trentaine de jeunes occupent deux maisons, rue Henri Gorjus dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, propriété de la Ville de Lyon.

L'ouverture de ce nouveau squat illustre une fois de plus l'étendue des défaillances de l'Etat et de la Métropole de Lyon. En recours devant le juge des enfants pour être reconnus mineurs, ils étaient à la rue, réduits à vivre sous des tentes dans des espaces publics car ni l'Etat ni la Métropole de Lyon, ne veulent les prendre en charge.

Depuis 2020, les élu-es « Lyon en commun » les alertent régulièrement pour qu'ils agissent et prennent enfin leur responsabilité. L'accueil et la prise en charge des jeunes en situation d'exil relèvent bien de leurs compétences. Face à cette incurie et cette passivité qui confine au mépris des droits humains, notre municipalité se mobilise pour venir en aide à ces jeunes aux côtés des associations et des collectifs d'habitants.

Depuis juin 2021, la Ville de Lyon a créé 37 places d'hébergements dans son patrimoine et met régulièrement à disposition des équipements publics, comme le gymnase Marcel Dargent dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, ou en encore la salle Diderot dans le 1<sup>er</sup>.

A ce jour, notre municipalité, a ouvert au total plus de 130 places contre 92 pour la Métropole et l'Etat. Le restaurant social de la Ville a également fournit une centaine de repas par jours, soit plus de 30 000 repas.

La Ville de Lyon a engagée de nombreux moyens financiers et humains pour soutenir ces jeunes et palier ainsi les manquements de l'Etat et de la Métropole. Avec des ressources humaines, financières et matérielles limitées, la Ville de Lyon était contrainte de remettre en cause, des projets et des actions de solidarités qui sont quant à eux, deux compétences municipales.

« Lyon en commun » ne veut plus que la Ville de Lyon arbitre l'accompagnement social d'un public plutôt qu'un autre, également en danger, en précarité ou en vulnérabilité, les enfants à la rue, les femmes victimes de violences, les personnes âgées. La Ville de Lyon ne peut plus se permettre d'assumer des responsabilités qui incombent à l'Etat et à la Métropole de Lyon.

Les élus municipaux, associations, collectifs d'habitants et députés doivent collectivement les inciter à agir, à remplir leurs obligations et respecter leurs compétences. « Lyon en commun » continuera à plaider pour une Métropole plus hospitalière, plus accueillante, plus juste et solidaire. Et pour que les jeunes en situation d'exil deviennent enfin une réelle priorité des politiques publiques.

« Lyon en commun » demeure mobilisé et force de propositions pour leur inclusion pleine, entière et sécurisée dans notre Métropole. En respectant leurs besoins et leurs droits les plus fondamentaux.

Merci pour votre attention.

### REMI ZINCK :

Merci M Chevalier.

Non pas pour compléter vos propos, mais d'une certaine manière, si vous appelez tout le monde à ses responsabilités, il est vrai qu'il s'agit d'un problème mondial, humain évidemment et on pourrait élargir la focale à l'ensemble des pays de l'Union Européenne qui devrait aussi, prendre en charge ces situations

Quand on voit les dégâts politiques pour l'arrivée d'un seul bateau, on imagine ce que cela pourrait être dans quelques années quand il y a aura des milliers ou des dizaines de milliers de gens désespérés, qui viendront rejoindre nos côtes.

C'est un engagement humain que l'on doit tenir, c'est l'humanité, l'humanisme qui doit nous guider. Et la responsabilité comme l'avez dit.

J'invite tout le monde et largement autour de la table à prendre ces problèmes mondiaux à bras le corps.

Mme Cabot, c'est à vous maintenant pour la délibération 5162.

### Délibération 4-22-5162-347 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT :

**Objet :** Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la Ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions

d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Merci M le Maire, mes très chers Collègues.

Au bon endroit au bon moment. Je ne vois pas quoi dire d'autre concernant cette délibération 347 concernant l'acquisition de boîtes à dons pour les dispositifs Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Bien évidemment je ne vais pas assombrir un peu plus l'ambiance du contexte énergétique que tout le monde a en tête.

Les illuminations vont bientôt commencer et j'en suis ravie. Mais elles vont nous ramener également vers les moins chanceux parmi nos voisins et les temps vont être difficiles.

Revenons à nos boîtes à dons, qui vont être installées dans nos établissements accueillants des jeunes enfants. Elles feront leur travail de récolte de jeux, de vêtements et autres matériels et livres pour un réemploi pour tous et à fortiori pour les familles les moins aisées.

Les parents délégués pourront s'en emparer pour tisser liens et rencontres. Libres à eux de faire vivre ces boîtes à dons.

Sur notre territoire, vous avez tous pu voir que 9 établissements pourront en bénéficier pour des montants n'excédant pas 1000 euros chacune.

Je remercie donc d'approuver cette délibération et si vous avez des questions, je suis là pour y répondre, merci.

### REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Délibération 4982, M Mecklenburg, c'est pour vous.

**Délibération 4-22-4982-348 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG :**

**Objet :** Attribution d'une subvention de fonctionnement général - 2ème tranche - de 31 835 euros à l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, sise 27 rue Pernon à Lyon (4ème arrondissement) au titre du centre social Grand Côte (1er arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Merci M le Maire, cher Collègues. Bonsoir.

Vous avez pu prendre connaissance du rapport de délibération n°348 dont l'objet est le versement de la deuxième tranche de fonctionnement général pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse, au bénéfice du site « Grand'Côte » chez nos voisins du bas. Pour un montant de 31 835 euros.

J'en profite pour féliciter le travail exceptionnel, mené conjointement par la « MEJ » et le « Centre social Pernon » à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

C'est une véritable fierté pour nous d'avoir accueilli en Mairie un témoignage de l'engagement conscient et puissant des nouvelles générations à l'encontre de la vieille machine patriarcale.

Je vous remercie.

**REMI ZINCK :**

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous M Mecklenburg, pour la délibération 4941 s'il vous plaît.

## Délibération 4-22-4941-353 : Rapporteur : SAMUEL

### MECKLENBURG :

**Objet :** Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle « Le Chat » et pour des ateliers pédagogiques

Je vais vous demander d'approuver deux tarifs supplémentaires pour la session du spectacle « le Chat » et des ateliers pédagogiques qui leurs sont associés.

Vous avez pour la plupart suivi la formidable épopée théâtrale et participative « Echo de la fabrique » menée l'an dernier, en partenariat avec l'Opéra de Lyon au sujet de l'histoire de la révolte des Canuts.

Aujourd'hui, son auteur François Hien, s'associe au metteur en scène Yann Lheureux, pour s'attaquer à la question du harcèlement scolaire.

Il sera donc question de : harcèlements, humiliations, de stigmatisations de certains élèves, du regard des autres, des collégiens, des collégiennes, du personnel de l'Education nationale, de la famille et de l'impuissance parfois notoire du monde adulte à aider ces très jeunes gens. Et l'ambivalence des réseaux sociaux, parfois d'un grand secours et parfois plongeant leurs usagers dans la violence et l'isolement.

Ces ateliers seront proposés aux établissements dans le cadre d'un parcours éducatif, au tarif de 75 euros par heure. Tandis que le spectacle pourra être cédé aux établissements scolaires au tarif de 1200 euros pour une représentation ou 2000 euros pour deux représentations, dans la même journée.

Comptez sur moi pour en faire profiter nos jeunes Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes.

Merci.

### REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous M Mecklenburg pour la délibération 4927 s'il vous plaît.

**Délibération 4-22-4927-354: Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG :**

**Objet :** Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans

Cette délibération a pour objet l'approbation tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans.

Le Centre d'histoire de déportation de la Ville de Lyon, en plus de ses missions muséales, développe une démarche d'exposition itinérante. Hors, compte-tenu des demandes faites aux musées, il est proposé d'adapter la tarification pour des prêts de fichiers sur des périodes plus longues allant de six mois à deux ans.

Il vous est proposé d'approuver une tarification unique de 350 euros pour les périodes de six mois à un an. Puis 350 euros par années supplémentaires.

Ceci concernera les expositions suivantes :

- Les restrictions et pénuries en temps de guerre.
- La vie à en mourir qui présente 16 lettres bouleversantes, écrites par des résistants condamnés à mort.
- Et enfin « Spirou », une enfance sous l'occupation, où le visiteur se glisse sous la peau d'un gamin, qui tente de comprendre par lui-même la faillite des institutions, dans un contexte de poussée identitaire.

Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai très à cœur d'installer ces expositions sur notre arrondissement.

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Pour la délibération 4960, c'est M Papaix qui devait s'en faire le rapporteur. Hélas il est empêché donc je vais me faire le lecteur de sa fiche.

### Délibération 4-22-4960-349 : Rapporteur : YANNICK PAPAIX :

**Objet :** Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Ecologique »

Il s'agit de la délibération sur la démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et du renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Energétique».

La Transition Ecologique et Solidaire est le fil conducteur de ce mandat. Une Transition Ecologique que la municipalité veut juste, au plus près des besoins des habitants, particulièrement bénéfiques aux personnes les plus fragiles, inventée collectivement avec chaque Lyonnaises et chaque Lyonnais et l'ensemble des acteurs du territoire avec laquelle notre Ville est reliée, conciliant une dynamique d'innovation, de recherche et de coopération avec le respect de l'identité Lyonnaise et la validation de ses atouts.

Cette ambition municipale s'est particulièrement illustrée par la délibération de déclaration de l'état d'urgence climatique, le 25 mars 2021, qui met en exergue les responsabilités que se reconnaît Lyon, au-

delà de ses obligations réglementaires fixées par l'Etat. Elle est concrétisée par le plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon et la programmation pluriannuelle des investissements pour la même période.

En postulant au programme 100 villes Européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 de l'UE, Lyon a décidé de relever encore ses ambitions d'exemplarité et de rejoindre un réseau de 100 villes Européennes pionnières, pour anticiper l'objectif de neutralité climatique globale, fixé en 2050 pour l'UE.

Résultat de la sélection de sa candidature, la démarche « Lyon-2030 inspirant le changement » a été lancée en mi-2022 et incarne dans un plan-climat de la Ville adapté au nouvel objectif de neutralité climatique du programme Européen.

Au-delà de son propre patrimoine et de ses propres activités, la Ville de Lyon souhaite co-construire avec les parties prenantes de son territoire, une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique dès 2030 et engager chaque acteur ainsi mobilisé à travers des contrats tournés vers l'action.

La labélisation territoire-engagé pour la transition énergétique qui poursuit des engagements pris dès 2012 sous le nom de « Cit'ergie », permet de bénéficier d'une méthodologie normée, elle aussi au niveau Européen, et de l'accompagnement d'un conseiller agréé par l'ADEME, pour vérifier les degrés de mobilisation des moyens dont dispose la commune dans l'ensemble de ses compétences. Ainsi que sa capacité à mobiliser celle de ses partenaires.

L'obtention du label au niveau « Gold » serait la reconnaissance officielle du succès dans cette entreprise, puisqu'elle reflète la mobilisation de ses moyens à 80% du possible.

Ce document forme un tout cohérent qui nous amène des déclarations aux engagements et des engagements aux actes.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Arrondeau.

**Délibération 4-22-4948-350 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU :**

**Objet :** Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023

Merci M le Maire.

Comme tous les ans, je vous présente deux délibérations qui concernent la tarification des marchés forains et d'occupation commerciale du domaine public.

La première concerne les droits de places des marchés forains : les tarifs et les droits de places et les droits annexes acquittés par les commerçants des marchés sont fixés au Conseil Municipal. Le 16 mars 2015, le Conseil Municipal avait fixé le principe d'une hausse annuelle de 2% du montant des abonnements sur les marchés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus.

En 2021 et 2022, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de reconduire les tarifs 2020, de ne pas répercuter de hausse.

Pour l'année 2023, pour prendre en compte la hausse générale des prix et en particulier, l'explosion du prix de l'électricité, il est devenu nécessaire de revoir la tarification des marchés et reprendre un fonctionnement classique de réévaluation annuelle.

Compte-tenu de l'importance des marchés dans l'approvisionnement alimentaire des habitants, la Ville de Lyon fait cependant le choix de limiter au maximum la hausse et d'absorber l'essentiel de l'augmentation des dépenses.

Dans le détail, il est donc proposé une hausse de 2% des tarifs-abonnés, conformément à la délibération de 2015. Une hausse de 10 centimes par mètre linéaire pour les forains journaliers, c'est-à-dire les rappels. Et une augmentation des droits annexes d'électricité dans les mêmes proportions que le bouclier tarifaire, dédié aux particuliers et aux petites entreprises qui en font la demande. A savoir 15%.

Comme vous le constatez, cette hausse reste soutenable pour les commerçants qui débattent sur nos marchés. C'est bien la Ville de Lyon

dans le contexte d'inflation que nous connaissons qui absorbe la hausse des coûts, notamment ceux liés à l'énergie.

Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

### REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous, la 4947 s'il vous plaît.

### Délibération 4-22-4947-351 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU :

**Objet :** Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023

Le deuxième rapport concerne les tarifs d'occupation commerciale du domaine public, c'est-à-dire les terrasses, les enseignes, les étals et les chevalets.

La redevance domaniale ou, la redevance d'occupation du domaine public, correspond à la somme demandée en contrepartie de l'obtention du droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité.

En 2021 et 2022, les tarifs d'occupation du domaine public sont restés à des niveaux identiques à ceux de 2020 sur tout le territoire Lyonnais.

Pour 2023, il est proposé une hausse de 3% des tarifs, liée au fonds de commerce et une hausse de 10% du tarif de la redevance sur les véhicules de livraisons à 2 et 3 roues.

Et un maintien des tarifs à leur niveau 2022 de la redevance liée aux fêtes foraines, commerces ambulants, aux cirques, à l'activité commerciale temporaire et aux animations commerciales ou publicitaires.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**REMI ZINCK :**

Mme Pellet, je vous en prie.

**ANNE PELLET :**

Bonjour à tous.

Si pour les marchés forains, vous avez pris la peine de solliciter une organisation pour lui demander son avis, j'ai su qu'il n'en avait pas été de même pour les commerces. Et donc je regrette que vous n'ayez pas pris la peine de les concerter.

Certes les hausses proposées sont minimales, et la Ville voit elle aussi ses charges augmenter. Mais pour les intéressés, c'est une hausse de plus, qui vient s'ajouter à d'autres et qui peut mettre en péril leur activité économique.

Les précisions qui ont été demandées lors de la Commission notamment sur les recettes supplémentaires attendues à travers ces hausses n'ont pas été apportées. Compte-tenu de ces éléments, je ne peux suivre sur ce chemin, en cette période économique compliquée, cette délibération.

Je m'abstiendrai.

**REMI ZINCK :**

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Une abstention.

C'est adopté à la majorité.

C'est pour vous Mme Guitard.

**Délibération 4-22-4942-352 : Rapporteur : ALINE GUITARD :**

**Objet :** Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024

Merci M le Maire. Cher.e.s Collègues.

En mars dernier je vous ai présenté une prolongation pour 6 mois de la Convention pour le Service unique d'Accueil et d'Information des Demandeurs de logement social (le SAID) et pour l'outillage de cette demande. Il s'agissait de faire la jonction entre la fin de la précédente convention et la signature de celle que je vous présente ce soir.

Comme vous le savez, le SAID est la mise en œuvre d'une disposition de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Modifié) de 2014, qui organise l'accueil et l'Information des demandeurs de Logement Social via des « Guichets » du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID).

L'objectif est d'accompagner les demandeurs dans leurs démarches en leur donnant accès à l'ensemble des informations relatives au logement social, via des procédures transparentes basées sur la cotation des demandes en fonction de critères objectifs et de priorisations claires afin de fluidifier le parcours locatif.

Concrètement, cette Convention a permis la création de 3 types de guichets d'accueil pour les usagers :

- Les guichets de type 1, comme la Mairie du 4<sup>ème</sup>, qui sont chargés d'accueillir et informer les demandeurs.
- Les guichets de niveau 2, qui ont les mêmes missions plus celle de conseil comme la mairie du 9<sup>ème</sup>.

- Les guichets de niveau 3 comme la MDMS qui accompagnent les publics les plus fragiles ou ayant un profil particulier.

La nouvelle Convention reprend l'essentiel de la précédente en intégrant de nouvelles dispositions liées à la fin du « Fichier Commun du Rhône » (le FCR) dont le fonctionnement s'était appauvri et ne permettait pas de gérer la nouvelle gestion des dossiers dite « en flux ».

Un nouvel outil sera donc utilisé par les agents accueillant les demandeurs : il s'appelle PELEHAS et est connecté au SNE, au Système National d'Enregistrement. Ce qui n'était pas le cas du FCR.

Pour le reste et au quotidien, rien ne changera pour les usagers dont l'interlocutrice privilégiée en Mairie du 4<sup>ème</sup> restera Mme Lattard, dont je veux de nouveau saluer l'impeccable travail au service de l'intérêt général et du service public, une fois de plus.

Je vous indique donc à voter cette délibération.

### REMI ZINK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Mme Guitard, pour la délibération 4900 s'il vous plaît.

### Délibération 4-22-4900-356: Rapporteur : ALINE GUITARD :

**Objet :** Autorisation de la Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon

Et

**Délibération 4-22-4488-362: Rapporteur : ALINE GUITARD :**

**Objet :** Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation des représentants de la Ville de Lyon

Si vous le permettez M le Maire, ces deux dossiers étant totalement liés, je vous propose de les présenter et approuver dans la même foulée.

Par ailleurs, je me permets d'inverser l'ordre de présentation en plaçant tout d'abord le 362 qui crée une structure puis le 4900-356, qui intègre cette nouvelle structure dans un dispositif plus large.

Le rapport 362 acte la création par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne d'une Société Publique Locale (une SPL), dénommée SPL Métropole de Lyon Aménagement et Construction (SPL MLAC), qui sera un acteur opérationnel commun dédié aux opérations de construction, de rénovation et d'aménagement d'ensembles immobiliers et d'espaces publics.

Il s'agit clairement pour nos collectivités d'être en capacité de répondre avec plus d'efficacité aux enjeux posés dans la PPI 2020/2026. Face à une demande croissante pour les équipements et les aménagements publics, nous nous proposons de mutualiser des compétences et des moyens dans une structure 100% publique qui ne travaille que pour les collectivités qui la fondent et sans mise en concurrence.

Les domaines d'intervention de cette SPL MLAC sont des opérations de construction, d'amélioration du bâti, de rénovation (y compris thermique) pour des ensembles immobiliers ou d'espaces publics.

La Métropole de Lyon en sera l'actionnaire majoritaire avec 61,54% des parts et 8 sièges au Conseil d'administration, la Ville de Lyon en aura 30,77% avec 4 sièges au CA et la Ville de Villeurbanne 7,69% en disposant d'un siège au CA.

A l'avenir, d'autres communes pourront être intégrées si elles le souhaitent, via la cession d'une action unique et d'une représentation commune au CA sous forme d'un représentant émanant d'une Assemblée extraordinaire.

Dès 2023, cette structure se verra confier différentes opérations dans la Ville sur des groupes scolaires, un gymnase, un centre social aux Girondins et des EAJE, dont la crèche Saint Bernard sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Par ailleurs, le rapport 356, propose le rapprochement de la SPL MLAC avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (la SERL) dans un Groupement d'Intérêt Economique, pour les fonctions support et moyens mobiliers et immobiliers.

La SERL est une structure d'économie mixte présente sur notre territoire depuis 1957, qui réalise les 2/3 de son activité au service des collectivités territoriales.

Elle a acquis une expertise et une capacité d'action qui seront un outil précieux à mutualiser avec la SPL, rendant ainsi la mise en route de celle-ci plus rapide et plus efficace. En retour, ce GIE assurera à la SERL le maintien de moyens supports et humains mutualisés, afin de poursuivre ses activités actuelles dans les meilleures conditions.

En bref, il s'agit de nous doter de structures à même d'accélérer la rénovation, notamment énergétique de nos bâtiments, pour répondre au mieux aux enjeux de développement du service public sur notre territoire.

Je vous invite donc à approuver ces deux dossiers : le 362 qui crée la SPL MLAC et le 356 qui acte son rapprochement de la SERL dans un GIE.

### REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard.

Je vais essayer de m'y retrouver dans les demandes de prises de paroles, parce que j'avais une demande d'intervention sur la 356 de votre part, mais également sur la 362.

Vous êtes bien entendu libre de faire comme le voulez et j'avais également aussi une demande d'intervention de M Chevalier sur la 362 qui a été présentée aussi.

M Kimelfeld, je vous laisse intervenir sur les deux.

## DAVID KIMELFELD :

Simplement pour vous dire que nous allons nous abstenir sur ces deux délibérations. En effet, simplement au moment où l'on parle, nos questions n'ont pas obtenu de réponses.

Mais je ne désespère pas que l'on obtienne d'abord à la Métropole des réponses, puisque ce dossier passera à la Métropole le 12 ou le 13 décembre, avant de passer au Conseil Municipal.

Nous attendons des réponses à des questions que j'ai posé, notamment la position par exemple des syndicats des agents de la Ville et de la Métropole sur la constitution de cette nouvelle SPL. Parce que vous créez des SPL maintenant tous les trois mois, après la SPL mobilité même si ce n'est pas de même nature.

L'organisation de la gouvernance, comment cela va fonctionner ? Comment vont peser les villes par rapport à la Métropole dans ce Conseil ? Derrière, le processus justement de décision, c'est à dire quand le plan de charge sera plein, qu'est-ce que l'on fait ? Avec qui ? Dans quelles priorités ?

Enfin, sur toutes ces questions-là, peut-être qu'on aura des réponses, la présidente de la SERL a prévu de voir les groupes politiques les uns après les autres, on réservera notre réponse à ce moment-là.

Je vous remercie.

## REMI ZINCK :

Merci. M Chevalier ?  
Allez-y Mme Pellet.

## ANNE PELLET :

C'était juste pour le sujet de la SERL. C'est un nouvel outil en effet une fois encore et qui, sous-couvert d'efficacité et de rapidité, vous cherchez à vous affranchir de certaines règles et de saisir les instances

démocratiques que sont les Conseils entre autres, de toute capacité de contrôle.

Moi aussi, je voterai contre cette délibération sur la forme.

### ALEXANDRE CHEVALIER :

M le Maire, chez Collègues, élu-es, et j'insiste sur le terme d'élu-es et vous comprendrez pourquoi lors de cette explication de vote. « Lyon en commun » s'abstiendra sur cette délibération qui porte sur la création d'une nouvelle SPL, dédiée à l'aménagement et à l'équipement. Comme sur la suivante qui la consacre via à un « GIE », Groupement d'Intérêt Economique, avec la SERL.

Nous nous abstiendrons comme nous l'avons fait pour la création de la SPL Mobilités, à l'occasion du Conseil Municipal du mois de juillet dernier.

Nous nous interrogeons à l'époque sur la place de la Ville de Lyon au sein de la SPLM, de ses réels moyens d'agir, du poids des élu-es dans la gouvernance, de la publicité des débats ou encore de la redevabilité vis-à-vis des habitants.

Avec ces nouvelles SPL, les mêmes questions demeurent. Nous partageons la volonté de réaliser des projets de constructions, de rénovations, d'aménagements inscrit dans la PPI. Nous entendons le souhait de disposer d'un outillage qui facilite, sinon garantisse cette réalisation.

Pour autant cela ne revient-il pas à acter l'externalisation de notre plan de mandat, autrement dit la « dilution » de notre responsabilité, de la redevabilité du politique et par conséquent la perte de compétences de nos services. N'ajoutons-nous pas à cette nouvelle SPL une feuille au mille-feuilles métropolitain sur le champ de l'équipement et de l'aménagement.

Nous en avons une illustration avec la délibération qui nous propose la création d'un outil supplémentaire : GIE-SPL-SERL. La mission de ce GIE souvent identique à celle de la SAHLMAS.

Notre Ville et notre Métropole ont donc déjà l'expérience des SPL, qu'en retenons-nous ? Les projets avancent mais qui les conduit, qui en rend compte ?

En tant qu'élu-es locaux, nous siégeons dans les Conseils d'administrations de ces organismes mais cela ne nous garantit pas la maîtrise publique dont nous disposons avec nos délégations et les services qui s'y adossent. La responsabilité, la redevabilité se diluent dans un ensemble flou, composé de comités de pilotage, de comités techniques, de commissions ad hoc et j'en passe...

- Quelles places pour les arrondissements dans les SPL ?
- Quelles places pour les associations, les collectifs et les habitants ?
- Quels effets sur la conduite des projets futurs si demain Métropole et Ville de Lyon sont de majorité différente ?

Vous l'aurez compris, notre groupe s'interroge et doute. Aussi nous nous abstenons sur cette délibération et je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Je vous remercie.

- Je vais commencer par la 4900-356 pour être bien dans les règles.

Qui est contre ? Mme Pellet, elle l'a annoncé.

Qui s'abstient ? Cinq abstentions

Le reste pour.

C'est adopté à la majorité.

- On passe au 362.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Même situation, c'est adopté à la majorité puisqu'il y a un contre et cinq abstentions.

Merci à toutes et tous, je passe la parole à Mme Arnod.

**Délibération 4-22-4923-355: Rapporteur : LAURA ARNOD :**

**Objet :** Projet Educatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023

Merci M le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon apporte, au travers de son projet éducatif, un soutien notable aux écoles et aux enfants.

Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les séjours en classes découvertes pour un enfant au cours de sa scolarité. Des liens qu'il va pouvoir tisser avec ses camarades, avec son enseignant et à l'ouverture d'un cadre d'enseignement riche hors les murs de l'école.

Nous sommes également, il faut le noter, en lien avec l'Education Nationale pour être vigilant à ce que les enfants puissent partir au moins une fois au cours de leur scolarité.

La Ville de Lyon accompagnera encore une fois cette année, les classes découvertes à hauteur de 338 000 euros.

- Avec à la fois, des forfaits par classe qui dans un souci de solidarité, dépendent de la catégorie des écoles et donc des quotients familiaux des enfants des écoles.
- Une indemnité pour les enseignants qui partent.

Sur le 4<sup>ème</sup>, il faut noter que ce sont 13 classes qui vont ainsi être financées en partie et qui vont pouvoir partir cette année. Cela représente 9 % des classes sur l'ensemble de la Ville, soit une petite sur-représentation du 4<sup>ème</sup>.

Ce qui note de la bonne volonté de nos enseignants à se mobiliser sur ces projets.

Je vous remercie.

## REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

C'est toujours à vous Mme Arnod pour la délibération 4737 s'il vous plaît.

## Délibération 4-22-4737-359: Rapporteur : LAURA ARNOD :

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - exercice 2022

Merci M le Maire.

Cette délibération concerne les projets de fresques artistiques sur les rues des enfants de Lyon, qui ont été ou qui sont en cours de réalisation niveau de la Ville de Lyon.

6 écoles concernées pour cette année 2023, pour un montant de 24 000 euros

Dans le 4<sup>ème</sup> :

❖ L'école Joseph Cornier va bénéficier de ce projet de fresque artistique. Comme vous le savez, suite à la demande de sécurisation et de transformation de la rue Jacquard devant les entrées de l'école Joseph Cornier, la demande a été faite par l'équipe enseignante mais également par les familles, pour en faire un espace plus accueillant pour les familles et les riverains (il faut tout de même rappeler, qu'il y a près de 600 enfants qui transitent chaque jour par ces entrées et par cette rue). Il y a eu un travail mené par l'équipe enseignante et les élèves, en 2022, pour justement, réfléchir à leur rue idéale. Ils ont beaucoup travaillé, puisqu'ils ont fait :

➤ Des propositions d'aménagements.

- Des cartes.
- Des interviews et des questionnaires pour les riverains et les passants.

Par ailleurs, la Mairie d'arrondissement a travaillé sur des ateliers participatifs dans un cadre plus large, sur le projet de la Maille Cornier qui intègre la rue des enfants devant l'école Jacquard.

Les études techniques, le travail est en cours de réalisation par la Métropole pour définir le projet final de cette Maille Cornier et donc de la rue Jacquard, qui va être piétonnisée devant l'école, il faut le préciser parce que parfois il y a rumeurs et interprétations différentes !

Pour en revenir à la fresque artistique, puisqu'il s'agit de cela dans la délibération, cette fresque artistique sur cette rue a plusieurs objectifs :

- ❖ Valoriser le changement d'usage de la rue, puisque cela va accompagner des modifications de voiries. Et donc aussi accompagner le changement de perception de cet espace public.
- ❖ Bien sûr, cela a un objectif de valeur au niveau de l'éveil artistique des enfants, pour mettre en valeur leur créativité, puisqu'ils vont travailler avec une artiste, en l'occurrence Mathilde Rousselle. Ils vont travailler pendant 20 heures, en collaboration avec cette artiste, pour aboutir à une réalisation pérenne, qui se fera sur l'asphalte et sur la rue une fois modifiée.
- ❖ Les enfants vont pouvoir également participer aux changements de l'espace public, sur lesquels ils ont travaillé déjà l'année passée.

Je vous invite à voter favorablement pour ce projet et cette solution.

**REMI ZINCK :**

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je crois que c'est à vous Mme Trias pour la délibération 4864.

### **Délibération 4-22-4864-357: Rapporteur : ELODIE TRIAS :**

**Objet :** Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "La Montée Bonachoux" pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 12 montée Bonafous à Lyon 4e sur un terrain communal

Merci M le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

La Convention d'occupation temporaire établie entre la Ville de Lyon et l'association du jardin partagée « La montée Bonachoux » arrivant à échéance à la fin de l'année 2022, il est proposé son renouvellement afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités de culture, gestion et animation d'un jardin potager partagé.

Il est ainsi proposé la mise à disposition à titre gratuit du terrain relevant du domaine public municipal, d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

### **REMI ZINK :**

Mme Cabot ?

### **MARIE-AGNES CABOT :**

Juste pour dire que je suis ravie !

J'avais été avec les seniors faire les déambulations l'an passé au « Jardin Bonachoux » et nous avons eu un accueil tout à fait, je dirai grandiose pour la taille du jardin !

Je suis ravie que la subvention continue !

## REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

La délibération 4839 Mme Trias.

## Délibération 4-22-4839-358: Rapporteur : ELODIE TRIAS :

Objet : Modification de la politique de stationnement pour les résidents

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon mène une politique de stationnement incitative.

Les principaux objectifs de la politique de stationnement sont conformes au plan de déplacements urbains de 2017 et de la Ville de Lyon. Ces objectifs visent à :

- ❖ Permettre un report de l'automobile vers les mobilités alternatives.
- ❖ Partager équitablement l'espace public aux bénéfices de la qualité de vie et de la mobilité.
- ❖ Réduire le trafic automobile en ville pour réduire les pollutions et accompagner les différents usages et la démotorisation.

La politique de mobilité globale déployée depuis plusieurs années, a permis une hausse des déplacements piétons, des déplacements vélos et déplacements en transports en commun, ainsi qu'un développement de l'autopartage et des services de mutualisation des parkings privés.

En conséquence de l'évolution des mobilités et conformément aux préconisations du Plan de déplacements urbains de 2017, il est donc proposé dans cette délibération d'effectuer une transition progressive en

maintenant un droit annuel résident payant, limité à un seul véhicule par foyer.

Il est constaté également la constante baisse constante du nombre de véhicules par ménage, il est de 0.77 en 2019 sur le périmètre Lyon-Villeurbanne.

La possession d'un 2<sup>ème</sup> véhicule devient de plus en plus rare. En 2022, seulement 8% des droits de stationnement résidentiel délivrés concernaient le deuxième véhicule contre 17 % en 2015. C'est-à-dire que cela a baissé de plus de la moitié

Il convient d'ailleurs de noter que de nombreuses villes Françaises ont déjà supprimé le 2<sup>ème</sup> droit, indépendamment de leurs couleurs politiques, Paris, Bordeaux, Toulouse et Nice. Il est à noter que Villeurbanne permet d'avoir qu'un seul droit de vignette résident depuis de nombreuses années également.

Il est précisé dans la délibération, que les droits qui auront été attribués avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 conserveront leur validité d'un an glissant et permettront à leur titulaire de bénéficier des tarifs forfaitaires associés donc jusqu'en juin 2024.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement cette délibération.

### REMI ZINCK :

Merci Mme Trias.

J'avais une demande de parole de M Kimelfeld et Mme Pellet.

Allez-y Mme Pellet.

### ANNE PELLET :

M le Maire, c'est un sujet qui était largement repris dans la presse et qui intéresse quand même les gens, même s'il ne concerne et heureusement que 8 % des porteurs de vignettes.

Aujourd'hui, à la Croix-Rousse, cela représente 358 résidents qui ont besoin de tarif résident pour leur deuxième voiture.

Si l'on peut se réjouir de la « diminution progressive de la multi motorisation », c'est comme cela que vous l'appellez.

Elle concernait 17%, comme Elodie Trias l'a très bien dit, 17% de résidents en 2015 et l'on arrive à 8% donc la progression, plutôt la diminution est tout de même très intéressante et encourageante.

Toutefois arrêter brutalement ce dispositif, pourrait mettre des personnes dans une situation compliquée. Voire même injuste.

Ceux qui travaillent loin, à horaires décalés, n'ont par exemple pas forcément le choix et les moyens de se passer de l'une des deux voitures. Les solutions de vélos, auto partage, écomobilités développées ne sont pas adaptables pour tous les cas.

Vous parlez de transition progressive, je ne suis pas la seule à trouver que les transitions sont parfois un peu brutales.

Dans notre arrondissement qui perd de la population, référence aux statistiques qu'on a eu récemment et aux fermetures de classes, il me semble qu'un minimum d'exception devrait être admis, en tous les cas au cas par cas pour ne pas pénaliser ceux qui n'ont pas de garages, de parkings privés. Surtout ceux qui n'ont pas les moyens d'en payer un et travaillent souvent dans des conditions d'horaires et d'éloignement difficiles. Sans pouvoir profiter des transports en communs.

Certains cas à mon sens demanderaient des dérogations et j'ose espérer que vous les mettez en place.

### REMI ZINCK :

On va peut-être écouter votre intervention M Kimelfeld si vous le voulez bien.

### DAVID KIMELFELD :

Sur la délibération sur la ZFE, de la même façon nous allons nous abstenir.

On attend une réponse du Maire de Lyon sur l'impact écologique et l'impact social de cette mesure qui est proposée.

En clair est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ?

Et sur la même thématique que Mme Pellet : il y a sans doute je ne sais pas combien, c'est à expertiser, une partie des gens qui sont des gens modestes et qui ont besoin d'un deuxième véhicule. Non pas par goût pour changer de véhicule, par exemple : le lundi je prends mon SUV, le mardi ma Porsche et le mercredi la décapotable. Non, parce que ce sont des gens qui en ont besoin pour travailler à des horaires décalés. Ceux qui ont les moyens d'avoir des véhicules, deux ou trois pour leurs loisirs, il y a belle lurette qu'ils n'utilisent plus les vignettes résidents mais ils mettent leurs voitures dans les parkings sécurisés.

Nous attendons de la part du Maire de Lyon une démarche de dérogation avec un certain nombre de critères et nous réservons de la même façon notre vote au Conseil Municipal du 15 décembre. Nous verrons s'il répondra à cette demande.

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Merci.

Mme Trias, voulez-vous répondre ou compléter votre propos si vous le voulez bien ?

### ELODIE TRIAS :

Juste pour compléter au niveau de la progressivité.

Les droits qui auront été attribués avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pourront et permettront d'avoir un angle glissant.

On a jusqu'en juillet 2024 pour bénéficier de cette deuxième vignette.

Ensuite au niveau des alternatives qui sont proposées, nous avons une réserve de stationnement dans les résidences privées et une mutualisation qui se fait de plus en plus sur les places de stationnement.

Je pense à « LPA&CO » et aussi « Yespark », « Zenpark », « Bipark » qui se développent. Il y a plus de 2500 places à Lyon qui sont proposées.

Il y en a aussi dans notre quartier. Il y a des solutions pour pouvoir stationner autrement que sur l'espace public et pour pouvoir partager au mieux cet espace public.

Il y a aussi la place pour l'auto partage et pour d'autres usages.

### REMI ZINCK :

Merci pour cette réponse.  
Vous n'avez pas été convaincu ?

### DAVID KIMELFELD :

C'est une application tout à fait intéressante et séduisante conceptuellement. Mais pour celui qui prend sa voiture le matin, pas très loin de chez lui parce qu'il rentre fatigué et doit repartir le lendemain pour aller travailler à l'hôpital où je ne sais où...

C'est un peu plus complexe ! Bien évidemment c'est une part de la réponse ; on l'entend bien ! On en est quelques-uns d'ailleurs, utilisateurs et utilisatrices qui partageons la voiture etc...

Nous ne se sommes pas opposés à cela mais il y a une réalité sociale qui doit aussi être pris en compte.

### REMI ZINCK :

C'est bien noté.

### ANNE PELLET :

Pour l'instant je ne vois pas pourquoi on imposerait cela de cette manière à des gens qui ont des cas difficiles.

Je pense que cela méritait un amendement ou des dérogations écrites au cas par cas.

## REMI ZINCK :

J'entends bien. Si on fait du cas par cas, vous imaginez bien les dossiers en Mairie. En effet, qui va établir l'absolue nécessité de celle qui relève d'un confort plus ou moins fort.

Tout est sujet à discussions, ce serait compliqué !

## DAVID KIMELFELD :

En fait c'est ce qui est en train de se jouer sur la ZFE. Les dérogations au départ, le Président de la Métropole y était opposé.

Aujourd'hui, il devient un peu plus raisonnable là-dessus, c'est sûr que c'est compliqué : les critères, le contrôle etc... C'est vrai que ce n'est pas simple, nous n'avons pas dit cela.

Mais je pense qu'à mon avis il y a une réponse graduée à trouver.

## REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ? Une voix contre.

Qui s'abstient ? Deux.

Et le reste vote pour.

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

On passe à la délibération 4729-360 Mme Trias.

## Délibération 4-22-4729-360: Rapporteur : ELODIE TRIAS :

**Objet :** Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique

Il s'agit d'une délibération dans la continuité de la création de la Société publique Lyonnaise de mobilités, la SPLM votée en conseil municipal de juillet 2022.

Comme annoncé lors de sa création, l'objectif est d'avoir un outil 100% public pour mettre en œuvre les politiques stratégiques de mobilités décidées par les trois collectivités actionnaires : la Ville de Lyon, SYTRAL mobilités et la Métropole de Lyon.

Un des objectifs de la SPL Mobilité est de maintenir sous gestion publique les parkings publics.

Cette délibération met en œuvre le groupement d'intérêt économique déjà annoncé. Il s'agit d'un regroupement entre les fonctions « support » (comptabilité, RH, finances). Aussi un Groupement employeur (GE) permettra de maintenir les savoir-faire des employés de LPA pour la gestion opérationnelle des parkings publics.

Je vous propose donc d'approuver la création d'un groupement d'intérêt économique à constituer entre la société d'économie mixte locale Lyon Parc Auto (LPA) et la société publique locale Société Publique Lyonnaise de mobilités (SPLM) en formation.

## REMI ZINCK :

J'avais des demandes d'interventions.

M Kimelfeld je vous en prie.

## DAVID KIMELFELD :

Ce sera très court, on a voté contre cette SPLM, donc on va voter contre.

**REMI ZINCK :**

Allez-y Mme Pellet, je vais faire le tour de table.

**ANNE PELLET :**

Ce sera assez court aussi !

Pour les mêmes raisons, vous avez fait le choix en juillet d'exclure toute représentation de l'opposition dans les organes directeurs de cette SPLM. Et ce, malgré les amendements que l'on a pu déposer les uns après les autres, tant pour le Conseil Municipal que pour le Conseil Métropolitain.

On ne peut pas donc cautionner cette démarche qui vise à saborder « Lyon Parc auto » sans aucun contrôle démocratique.

Je voterai contre aussi.

Je vous remercie.

**REMI ZINCK :**

Merci.

M Chevalier, je continue mon tour de table.

**ALEXANDRE CHEVALIER :**

On s'est abstenu la fois précédente donc on s'abstiendra cette fois-ci aussi.

**REMI ZINCK :**

Mme Guitard.

## ALINE GUITARD :

De la même façon que je me suis abstenue au mois de juillet dernier, je vais m'abstenir.

## REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ? Trois voix contre.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Et un vote pour.

C'est adopté à la majorité.

Mme Trias, la délibération 4684-361 s'il vous plaît.

## Délibération 4-22-4684-361: Rapporteur : ELODIE TRIAS :

**Objet :** Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

L'objet de la délibération est d'émettre un avis sur le projet d'amplification de la Zone à faibles émissions sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La Zone à faibles émissions répond à 3 objectifs principaux :

1. Amélioration de la qualité de l'air.
2. Protéger les habitants les plus exposés à la pollution. On sait que ce sont les habitants les plus défavorisés qui sont les plus exposés.
3. Inventer aussi de nouvelles solutions de mobilité pérennes au service de tous

Pour reprendre les chiffres de Santé Publique France, la pollution atmosphérique cause toujours 40 000 décès prématurés chaque année en France et est également un facteur aggravant de nombreuses pathologies chroniques.

Aussi, le rapport publié il y a quelques jours par l'agence européenne de l'environnement, fait état de 238 000 morts prématurées dans l'Union Européenne en 2020 dus à la pollution de l'air.

De nombreuses agglomérations françaises sont encore loin de respecter les normes de qualité de l'air. C'est le cas de la Métropole de Lyon, malgré une amélioration, la situation reste préoccupante en ce qui concerne deux polluants liés au trafic routier : les particules fines et le dioxyde d'azote.

De nombreux Lyonnaises et Lyonnais sont donc exposés à des valeurs supérieures aux normes européennes pour les dioxydes d'azote. Et si on prend les dernières préconisations de l'OMS, c'est la totalité des habitants qui se trouve exposée à des valeurs supérieures.

Face à ce bilan sanitaire dramatique, face au durcissement aussi des injonctions à agir et des condamnations de l'État par la Cour de justice de l'Union Européenne et par le Conseil d'État, pour manquements de ses obligations en matière de qualité de l'air, l'Etat a enfin rendu obligatoire dans la loi des mobilités en 2019 puis dans la loi climat l'instauration de zones à faibles émissions dans les Métropoles, avec un calendrier de sortie de ces véhicules les plus polluants.

Dans la Métropole de Lyon, la Zone à faibles émissions a été instaurée en 2019 pour la circulation tout d'abord des poids-lourds, des véhicules utilitaires classés 4 et 5, puis 3 en 2021, sur un périmètre qui comprend la quasi-totalité du territoire de Lyon, les villes de Caluire et le secteur de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique.

Nous avons eu l'occasion de présenter l'année dernière une première étape d'amplification de la Zone à faibles émissions avec pour mise en œuvre à la fin de l'été 2022, l'élargissement des restrictions de circulation aux véhicules des particuliers Critair 5 et non classés, c'est à dire des véhicules les plus vieux et les plus polluants.

Des dérogations permanentes ou temporaires, des aides à l'achat ont été instaurées à cette occasion.

Ces véhicules sont donc interdits à la circulation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur ce même périmètre. Un délai pédagogique de quatre mois a été mis en place, ce qui nous amène au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et donc correspond au calendrier légal fixé par l'Etat.

Egalement en septembre 2022, le Conseil de la Métropole a délibéré sur une deuxième étape d'amplification de la Zone à faibles émissions avec une proposition de calendrier, de périmètre, de dérogations et d'aides que l'on peut retrouver énumérées dans la délibération.

Cette délibération fait suite à une très large consultation citoyenne de plus d'un an, sur tout le territoire et qui fait l'objet en ce moment même d'une nouvelle concertation jusqu'au 23 décembre.

Le projet d'amplification de la Zone à faibles émissions prévoit deux périmètres : le périmètre central et un périmètre étendu composé d'une quinzaine de communes limitrophes et qui comprendra également les grands axes : M6, M7 et boulevard périphérique.

Le rythme d'amplification proposé sera conforme au calendrier légal pour le périmètre central avec à chaque fois une période pédagogique de quatre mois comme c'est le cas actuellement.

Celui-ci suivra les étapes suivantes :

- Critair 5 et non classés en 2023.
- Critair 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Critair 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Critair 2 en 2026 : Les études d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes montrent les véhicules diesel concernés sont de très fort émetteurs de dioxyde d'azote. Et donc cela apparait nécessaire d'inclure les Critair 2 en 2026 pour répondre aux exigences européennes et atteindre nos objectifs de qualité de l'air et de santé publique.

Le périmètre étendu lui aura un calendrier en décalage d'une année par rapport au périmètre central. Et il s'arrêtera donc à la sortie des Critair 3, en 2026.

Concernant les dispositifs d'aides et de dérogations prévues, à destination des particuliers qui habitent où travaillent dans l'un des deux périmètres, il s'agit de compléter les aides de l'Etat par une aide métropolitaine permettant de déclencher la surprime ZFE. Ces aides vont de 500 à 2000 € et sont ouvertes à 70 % des foyers fiscaux.

Dans le périmètre central, des dérogations permanentes sont possibles pour certains types de véhicule : association d'intérêt général, véhicule d'urgences par exemple.

Il est également mis en place des dérogations « petit rouleur » accessibles à toutes et tous ceux qui ont une voiture et l'utilisent très peu. Cela ouvre le droit à un nombre limité de jours de libre circulation.

Autre nouveauté, pour les personnes qui se séparent de leur véhicule sans en acquérir de nouveau, il est créé une aide forfaitaire de type chèque mobilité, permettant le paiement des services de transport et de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, autopartage, covoiturage, location de vélo). Cela pour encourager toutes les mobilités alternatives et faire de la zone un véritable accélérateur des mobilités alternatives.

La Ville de Lyon salue les efforts considérables et équilibrés qui ont été réalisés par la Métropole de Lyon, pour répondre aux grands enseignements de cette concertation préalable. Afin de proposer un dispositif acceptable, soutenable et des dispositifs d'accompagnements importants pour toutes les personnes impactées.

La Ville de Lyon souhaite protéger ses habitants leur permettre de vivre mieux en meilleure santé. Ce qui implique de tout mettre en œuvre pour respecter les recommandations de l'OMS, en matière de qualité de l'air.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à la proposition de la Métropole de Lyon d'amplification de Zone à faibles émissions.

**REMI ZINCK :**

Nous allons émettre des vœux, des avis.

Est-ce qu'il y a des prises de paroles ?

Mme Guitard, allez-y je vous en prie.

### ALINE GUITARD :

Je souhaite dire quelques mots pour éclairer mon vote.

Cette délibération est un nouveau pas dans la ZFE. Si je ne conteste pas le bien-fondé d'une politique des mobilités qui soit plus écologique et permette réellement de lutter contre la pollution de l'air, je ne suis pas convaincue de la manière dont nos collectivités, de l'Etat à la Ville, la mettent en œuvre.

En février 2022, j'alertais sur la nécessité de proposer aux habitants des alternatives rapides, fluides et économiquement accessibles.

En juin 2022, je rappelais que si la crise climatique était réelle, la crise sociale ne l'était pas moins et qu'il serait nécessaire d'avoir une politique radicalement sociale pour l'accompagnement de la mise en œuvre des étapes suivantes de la ZFE si nous ne voulions pas que la lutte contre le réchauffement climatique se fasse au détriment des plus fragiles de nos concitoyens.

Force est de constater que nous sommes aujourd'hui loin du compte.

Bien sûr, l'Etat a sa part de responsabilités et ce ne sont pas les annonces vagues sur de potentielles créations de RER qui compenseront son désengagement dans une politique ambitieuse du ferroviaire, ou sa responsabilité dans l'asphyxie budgétaire des collectivités locales.

Mais il y a aussi des responsabilités locales ! Depuis des semaines, en tant qu'usagers des transports en commun, nous sommes quotidiennement confrontés à la pénurie de chauffeurs de bus et à la défaillance de nos métros même les plus récents. Depuis des semaines, se rendre au travail, faire ses courses ou simplement circuler dans l'agglomération en transports en commun est plus proche de l'épreuve de « Koh Lanta » que de la promenade de santé. Et c'est sans compter l'annonce faite il y a peu d'une hausse du prix des abonnements en 2023 !

Non seulement notre réseau de transports en commun est incapable de répondre aux enjeux posés par l'extension de la ZFE, mais en parallèle le

niveau des aides proposées pour accompagner l'achat de véhicules propres est largement insuffisant pour permettre leur efficacité !

En tant qu'élue communiste j'ai signé avec 60 autres élus la déclaration de l'Association Départementale des Elu.e.s communistes et apparenté.e.s demandant à la Métropole de revoir l'agenda de déploiement de la ZFE à l'aune du développement du réseau TCL et de reporter la décision concernant les véhicules Critair2.

En tant que citoyenne, je milite depuis de nombreuses années pour qu'un véritable libre accès aux transports en commun soit mis en œuvre sur l'agglomération, en commençant par une gratuité systématique les jours de pics de pollution et les week-ends.

C'est pourquoi je ne peux approuver cette délibération qui est loin de ces objectifs et je m'abstiendrai sur ce dossier.

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

M Kimelfeld, allez-y.

### DAVID KIMELFELD :

Nous allons nous abstenir. Je ne vais pas reprendre les propos d'Aline Guitard, mais je suis très à l'aise sur la ZFE parce que comme Président de la Métropole je l'avais ressorti de dessous le placard, enterré et il a fallu le remettre au-dessus de la pile, donc je suis assez à l'aise avec ce dossier-là.

Simplement, on alerte depuis le début sur l'équilibre entre l'impact écologique et l'impact social. Plus on se rapproche du mur et plus, au départ personne n'avait pris conscience parce que c'est assez technique, mais là les gens commencent à regarder leurs propres vignettes, leurs propres voitures, leurs propres activités.

Nous alertons depuis longtemps en disant « attention », parce que le phénomène gilets jaunes, que nous avons connu, on peut le développer sur les grandes Métropoles demain, s'il n'y a pas une prise en compte très forte, des dérogations de manière extrêmement précise, et de glisser un

peu sur l'agenda. Sinon, on va vers de grandes grandes difficultés sur ce sujet-là dans un certain nombre de territoires y compris sur le notre, pas à l'abri, sur un certain nombre d'autres territoires. Ce n'est pas nous qui le disons ce sont les Maires de ces grandes villes, vous pouvez les questionner car ils ont conscience de ces difficultés-là.

Ce sera une abstention, et nous alertons en disant qu'il n'est pas trop tard et il sera beaucoup plus raisonnable de revenir non pas en arrière mais simplement prendre en compte cette situation-là, et l'équilibre qui va être rompu peut faire d'énormes dégâts quand on le cumule avec un certain nombre d'autres choses.

Il y a une explication assez simple pour sortir par le haut, c'est de dire que la situation aujourd'hui internationale et nationale pour être tout à fait honnête, n'est pas tout à fait la même lorsque la décision a été prise de la ZFE telle que vous l'avez élaborée au début de votre mandat.

Aujourd'hui dans une tension, notamment sur le pouvoir d'achat, qui justifie sans doute de reculer, décaler et glisser un peu pour un certain nombre de gens qui ont réellement besoin de leur véhicule.

Aujourd'hui l'alternative n'est pas au rendez-vous, ce n'est pas de la mauvaise volonté de la municipalité. En tous les cas, ces gens-là ne vont pas pouvoir bénéficier d'aide pour se payer une voiture électrique ou hybride.

La situation peut être je pense, assez grave, nous attirons l'attention là-dessus simplement et avec beaucoup d'humilité. On sait que le dossier est bien compliqué.

### REMI ZINCK :

M Pellet, allez-y je vous en prie.

### ANNE PELLET :

Evidemment qui ne voudrait pas vivre dans un air plus pur ? Personne heureusement !

Mais comme nous l'avons déjà indiqué, nous sommes favorables à une ZFE et pour ma part, selon l'agenda de l'Etat.

Nous avons indiqué dès le départ, à sa création quand le Conseil Municipal en avait débattu en novembre 2018, que nous étions favorables à ce genre de choses, nous avons présenter un amendement pour inclure sur tout territoire de la Ville de Lyon, y compris Saint-Rambert, donc nous étions plutôt en avance sur le dossier puisque c'est seulement maintenant que Saint-Rambert revient.

Vous voyez il y a une bonne disposition pour cela mais toutefois, je rejoins aussi les propos de David Kimelfeld. On le redit, c'est compliqué pour beaucoup de gens et ce sera difficile à mettre en place.

Je trouve intéressant de parler du contexte international qui fragilise les choses, avec l'inflation d'une part, et tous les risques derrière qu'on a, liés entre autres au conflit en Ukraine.

Il faut aussi retenir que nous sommes en train de prendre les choses à l'envers, vis-à-vis des gens et de pénaliser des personnes plus que d'autres. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, quand la loi arrivera, c'est 42,23% du parc de véhicules actuels qui pourront circuler. Et donc 57,77% qui ne le pourront pas.

On ose espérer qu'ils arriveront à évoluer. On ne change pas de voiture en 5 ans.

Ce n'est pas si simple que cela pour beaucoup de gens.

Je voudrais aussi parler des gens qui viennent dans Lyon, pour eux ce n'est pas évident, notamment les forains et autres, dont les véhicules de remplacement n'existent même pas.

J'avais posé la question vendredi dernier en Commission sur les dérogations, vous avez donné quelques éléments. Pour l'instant je trouve que les éléments sont encore très flous. Et la communication en la matière est fondamentale pour que les gens comprennent vraiment, ne soient pas stressés sur ce qu'il risque d'arriver.

Dans ces conditions-là, je préfère m'abstenir.

## REMI ZINK :

C'est noté.

Sans oublier personne, M Rigaud aussi.

## LOIC RIGAUD :

M le Maire.

Merci Mme Trias pour votre présentation qui est précise, qui a rappelé tous les enjeux de santé publique qui étaient inhérents à cette délibération. C'est l'enjeu de qualité de l'air qui nous touche tous et notamment les personnes qui vivent autour du périphérique au quotidien.

C'est tout de même cela qui nous emmène aujourd'hui, et c'est à ce titre que « Lyon en commun » votera favorablement cette délibération parce qu'il y a une urgence. On en parlait beaucoup, notamment avec la canicule de cet été. On en parle plus beaucoup maintenant parce l'on est revenu à notre vie normale, et nous sommes moins dérangés par la chaleur mais l'urgence écologique est toujours là et l'urgence climatique, d'autant plus présente.

C'est pourquoi, on estime qu'il faut maintenir ce calendrier tel qu'il est proposé. Parce ce que nos poumons ne supporteront plus des années comme celles que l'on a passées, notamment pour nos enfants.

Il y a urgence à agir et nous ne pouvons pas attendre !

Nous avons bien sûr envie d'encourager la mise en place de la ZFE mais une ZFE qui doit se faire et cela a été rappelé par les collègues, dans un esprit de justice sociale. Parce que si elle n'est pas juste, elle ne sera pas acceptée par tout le monde. C'est une évidence puisqu'on le reprend dans la délibération et on en parle mais nous pensons, nous « Lyon en commun », qu'il faudrait des messages forts sur le sujet, tant la démarche contraignante de cette ZFE sera forte elle aussi.

Bien sûr il y a le développement des « modalités douces ».

J'aime bien à chaque fois intervenir en Conseil d'Arrondissement pour rappeler la nécessité de développer des espaces et de rééquilibrer l'espace public pour permettre aux personnes qui souhaitent se déplacer à vélo ou avec d'autres modes de mobilités.

Je ré-interviens à chaque fois là-dessus pour encourager cette politique qui est mise en place par la Métropole avec les moyens conséquents. C'est quand même une lutte qu'on mène au quotidien et on le voit en tant qu'élu-es, comment il est difficile de faire accepter de diminuer l'espace de la voiture dans une ville.

Car c'est bien cela que nous voulons, diminuer cette place de la voiture pour pouvoir mieux respirer.

Cette fois, j'interviendrai plutôt sur le développement des transports en communs, qui est nécessaire et qui est finalement la réponse dans ce contexte pour se déplacer sur une Métropole sans voiture de manière simple. Bien sûr, il faut développer le réseau de transport en commun. C'est pour cela que l'on a mis 4 milliards d'euros sur la table, en tous les cas on a doublé le budget par rapport au mandat précédent.

Pour développer ce réseau de transport en commun, il faut bien sûr le structurer, le solidifier. On l'a bien vu ces dernières semaines avec les difficultés d'un métro B en panne régulièrement et aussi un manque de chauffeurs, qui impacte considérablement le service au quotidien. Il y a une nécessité, et cela a été dit dans d'autres cadres, d'anticiper le recrutement des chauffeurs.

Mais la meilleure manière d'envoyer un message positif et de justice sociale, sera cette gratuité des transports en communs que l'on appelle de nos vœux et qui est une mesure indispensable pour permettre cette justice sociale de la ZFE. Cela montrera notre investissement total pour la transition et le report modal.

Cela me semble indispensable, notamment dans un contexte où aujourd'hui l'inflation touche l'ensemble des foyers, y compris les classes moyennes. On doit avoir une réponse et la suppression du coût des transports en commun le permettra.

Pour rappel c'est plus de 5 % qu'a pris le coût de la vie en une année, avec notamment une hausse du loyer mensuel moyen de 3 %. Cela permettra aussi de contribuer au soutien du commerce de proximité en centre-ville, c'est une mesure importante et cela permettra de rejoindre finalement les autres Métropoles et villes du territoire Français, qui sont engagées là-dedans. Il y a plus de 35 villes aujourd'hui et Métropoles engagées sur ce sujet-là.

Mais Paris ne se fait pas en un jour, on le sait, c'est pourquoi et en conformité avec le vœu adopté par notre majorité de gauche et les écologistes au Conseil Municipal du 10 février dernier, "Lyon en commun" réitère ses propositions :

- ❖ De mise en place d'une évaluation de l'impact et des bénéfices des tarifications sociales et solidaires, mise en place début 2021 sur

certaines personnes, notamment les bénéficiaires des minimas sociaux.

- ❖ Une évaluation qui, à notre sens doit inclure l'évaluation des causes de non-recours au droit et le cas échéant, donner des pistes d'améliorations pour l'accès à ces dispositifs.
- ❖ On propose ensuite d'expérimenter ces gratuités. Sur le public des moins de 12 ans, si l'on sait déjà qu'une bonne partie prend les transports en commun, cela permettra d'alléger le portefeuille de ces familles.
- ❖ Et ensuite, d'étudier des expérimentations de gratuités ciblées comme l'a proposé Aline Guitard tout à l'heure, pour permettre ce report modal, pour les personnes à faibles revenus qui ne sont pas inclus dans le dispositif. On pense aussi aux étudiants qui vivent la précarité de plein fouet ces derniers mois. On voit la liste d'attente s'allonger dans les associations de distributions alimentaires.

L'UNEF a rendu un rapport récemment démontrant que Lyon était entré dans le top 10 des villes universitaires les plus chères de France. Donc il y a une nécessité d'apporter une réponse concrète pour eux. Bien sûr une gratuité totale lors des pics de pollution.

Voilà pour le dispositif "Lyon en commun", un message fort dans le cadre d'un dispositif de ZFE qui est nécessaire pour nos concitoyens.

Merci.

**REMI ZINCK :**

Merci.

Mme Trias, je voudrais tout de même que l'on apporte quelques réponses et puis comme chaque tendance ont été exprimées, j'aimerais qu'une part écologiste forte puisse aussi être entendue. Je vous laisse la parole.

**ELODIE TRIAS :**

Oui tout à fait pour compléter. Je ne reviendrai pas sur l'urgence de répondre aux enjeux de santé publique. Sur les aides de la Métropole, elles concernent l'achat de nouveaux véhicules mais il ne s'agit pas uniquement de véhicules électriques. Je ne pense pas que ce soit uniquement l'idée, puisque ces aides concernent aussi l'achat de véhicules d'occasion, qui sont des véhicules d'occasion Critair1. Ce sont donc des véhicules qui ont plus de 10 ans, ils sont sur le marché et assez peu engageant financièrement.

Sur les transports communs, la hausse de l'abonnement annoncé est inférieur à l'inflation, il est surtout à noter que les abonnements solidaires gratuits ou les abonnements solidaires réduits à 10€ et également les tarifs étudiants sont sanctuarisés ?

Concernant les dérogations elles sont effectivement plus nombreuses, on en retrouve la liste dans le rapport attendant à la délibération.

### REMI ZINK :

Merci Mme Trias, je voudrais juste compléter de manière un peu plus globale. J'entends bien les remarques qui ont été faites, et mesurées, en disant que la situation est difficile, et la ZFE est une mise en place difficile également, on le savait tous depuis longtemps, depuis le début, et plus on avance comme vous l'avez rappelé dans le resserrement des critères, plus elle peut devenir pressante pour certaines personnes et c'est difficile. Après la question, c'est toujours quand c'est difficile, le risque c'est de reculer et cela a été rappelé : il y a une urgence parce qu'il y a quand même 40 000 morts prématurés par an.

Beaucoup de gens et notamment les plus jeunes et les plus fragiles qui souffrent de pathologies liées à la pollution de l'air.

Il y a un point d'équilibre à trouver entre peut-être ce que certains voudraient faire reculer et avoir une politique de santé publique forte. C'est tout de même cela la priorité : la santé des gens et c'est cela pour moi qui reste quelque chose d'important.

La difficulté des relations internationales c'est une chose, l'inflation aussi. Il ne faudrait pas que ces deux éléments qui produisent des éléments négatifs sur notre vie, soit aussi l'occasion pour certains, je ne dis pas

tous, mais pour certains, de s'emparer de ces prétextes-là pour dire : "surtout ne faisons rien et puis on verra demain"...

Il faut aussi penser à la santé des gens, pour moi c'est une priorité. Ensuite sur le tarif social et sur la gratuité des transports que vous avez soulevé, c'est un débat qui traverse parfois même, en partie, le mouvement écologiste.

En imaginant, que le Monsieur ou la Dame, c'est souvent un Monsieur d'ailleurs, qui utilise ces grosses voitures parce que les transports seraient gratuits, laisserait tomber son gros SUV pour se précipiter dans le premier bus bondé, au prétexte que la gratuité va lui offrir la possibilité d'épargner son plein d'essence à 200 €.

Là, je crois que c'est une chose sur laquelle on a beaucoup discuté. Il y a un tarif social à la Métropole qui a été engagé.

J'ai été visité l'agence Bellecour du SYTRAL, j'ai eu l'occasion d'y rester un petit moment car parfois on attend, c'est vrai, et de voir des gens qui étaient dans une situation bien plus précaire que la mienne, parce que j'y venais pour autre chose.

Au début où ce tarif social a été mis en place, ces gens étaient très satisfaits et très surpris que pour toute leur famille ils n'allaient plus payer ou du moins, très peu.

Cela change énormément et j'en étais clairement parfois ému car ils avaient des mots de remerciements aux agents TCL qui étaient porteurs de cette nouvelle, et c'était très important pour eux.

Je crois beaucoup au tarif social, je ne crois pas à la diminution de la pollution par la gratuité des transports. D'autant plus comme vous l'avez dit, il y a eu un doublement du budget investissement et la billetterie représente tout de même une part assez importante du budget du SYTRAL.

Si l'on veut en même temps doubler le budget, supprimer la billetterie, cela me paraît un peu compliqué !

On continue à mener une politique de santé publique, socialement le plus juste possible et aussi en responsabilité des investissements que l'on doit continuer à mener pour cette agglomération.

Car dans les villes où souvent la gratuité est présente, le réseau est assez dirais-je « terminé » et les investissements nécessaires ne sont pas comparables du tout à ce que l'on va devoir mener dans une agglomération comme la nôtre.

Voilà pour la réponse que je souhaitais apporter à ce qui a été dit.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Et le reste étant favorable.

C'est adopté à la majorité.

#### **Délibération 4-22-363 : Rapporteur : REMI ZINCK**

**Objet :** Adoption de l'état spécial de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour 2023

On arrive à la dernière délibération, qui est la 363, l'adoption de l'état spécial de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement pour 2023.

On parle de fonctionnement et de budget pour la Mairie du 4<sup>ème</sup>. Dans la continuité du rapport sur les dotations 2023 aux arrondissements qui vous a été présenté, lors du Conseil du 14 septembre. Il s'agit d'adopter maintenant l'Etat spécial de la Mairie du 4<sup>ème</sup>.

Nous bénéficions chaque Mairies d'arrondissements de plusieurs dotations : dotation fonctionnement qui comprend la dotation de gestion et locale et la dotation d'animation locale puis, une dotation d'investissement.

- ❖ Concernant la dotation d'animation ce que l'on appelle la DAL, de manière triviale. Nous avons une augmentation, puisqu'elle passe après une petite modification dans le calcul au niveau de Lyon. Nous passons d'une DAL de 40 692 euros à 76 011 euros
- ❖ La dotation de gestion augmente, elle passe de 523 183 euros à 564 193 euros. Non pas parce que nous sommes sympathiques, et pourtant nous le sommes ! Mais tout simplement parce que nous avons des équipements transférés, notamment la MDA, ce qui est donc un transfert du budget de gestion.

- ❖ Quant à la dotation d'investissement, elle reste inchangée à 73 690 euros. Je dirais qu'il y a relativement peu de changement, ce sont des changements dirais-je mécaniques, par un transfert d'un équipement et une DAL qui est sanctuarisée et à 76 000 euros. Mais que l'on ne pourra plus abonder comme nous pouvions le faire auparavant, par un transfert du budget de fonctionnement.

Il y a des questions ou des remarques, je suis à votre disposition. Je les écoute.

S'il n'y a plus de demande d'intervention.

Mme Pellet.

### ANNE PELLET :

Pour que les gens comprennent bien, sur le budget c'est l'acte fort et c'est lié au budget, donc quand on est dans la majorité, on vote normalement pour, sauf s'il y a un problème dans la majorité. Quand on est dans l'opposition on vote classiquement contre.

C'est une histoire de cohérence politique pour que les gens comprennent bien le vote.

Je vous remercie.

### REMI ZINCK :

Absolument, je vous remercie de cette précision.

C'est donc adopté à la majorité.

S'il n'y a pas eu de questions diverses ?

### ANNE PELLET :

Si je peux me permettre, j'ai un petit point à relever puisqu'il est récent et concerne la tribune de mi-mandat que vous nous offrez de faire.

On a appris cela il y a quelques jours, donc très bien.

J'ai juste une difficulté technique. La loi rappelle en février 2002, qui a été modifiée en 2015, que ce droit d'expression doit exister et être validé dans le règlement intérieur, que l'on a fait lors des premiers Conseils. Or rien n'est prévu sur ce droit d'expression et la proportion qu'on a à faire dedans.

Donc je me souviens que vous aviez déjà modifié une première fois ce règlement, à ma demande au sujet du droit d'amendement, vous étiez revenu sur ce que vous disiez. Et je vous invite aussi à réunir de nouveau la commission ad hoc pour proposer une nouvelle modification de notre règlement intérieur.

Et en attendant, l'effectivité de cette modification, de sursoir à toute publication, ou ce droit d'expression n'aurait pas d'assise juridique certaine, du moins dans ces modalités et c'est sur ces modalités que l'on pourrait discuter.

### REMI ZINCK :

Ce qui veut dire que vous n'allez pas vous exprimer alors ?

### ANNE PELLET :

Je suis prête à m'exprimer mais ça n'a pas de valeur au regard du règlement intérieur.

Et pourquoi j'aurai 1/15 des élu-es, soit 6%. Alors que le nombre de personne qui ont voté pour moi représente un peu plus de 18%.

S'il y a un fait majoritaire que je conçois très bien et qui est là pour donner une gouvernance à un Conseil que j'entends, en revanche, me retrouver avec 450 caractères tout compris, c'est plus court que le message qui m'a été envoyé pour m'expliquer que j'avais l'autorisation d'écrire quelque chose.

Ce n'est pas grave mais c'est juste pour le principe que je trouve que cela aurait pu être réfléchi d'une manière différente.

### REMI ZINCK :

Sur le nombre de caractères, certes peut-être rappelé votre résultat de 18 % que je ne conteste pas. Mais la réalité c'est que vous êtes une élue. C'est le principe. C'est comme cela que ça se passe. Vous êtes à 1/15 de notre effectif et c'est comme cela que l'on a fait le calcul.

M Kimelfeld ?

### ANNE PELLET :

Je suis une élue et je représente 18 % des votants, point !

### DAVID KIMELFELD :

La question c'est, entre parenthèses d'abord sur ce support-là je ne sais pas qui le lit réellement, il faut faire attention au temps passé dessus. Nous ne réclamons rien, 900 ça nous va très bien, nous faisons trois phrases, cela fait un petit paragraphe, tout va bien ! Mais il y a peut-être un système à trouver, car en dessous d'un minimum, ça devient difficile d'écrire, c'est-à-dire qu'à 450 signes, ce sont des onomatopées, ce ne sont plus des phrases que vous faites.

Peut-être faudrait-il dire d'avoir un minimum de signes pour que Mme Pellet puisse faire 2 phrases qui se touchent !

### ANNE PELLET :

Alors j'ai réussi à faire des phrases !

**ALINE GUITARD :**

M Kimelfeld, je voulais juste vous rappeler que lorsque vous étiez dans la majorité au Conseil Municipal, c'était le nombre de signes qu'avait Isabelle Granjon pendant tout le mandat pour s'exprimer dans le journal municipal, qui s'appelait le « Lyon citoyen ». Elle est toujours parvenue à faire des textes qui avaient du sens !

**DAVID KIMELFELD :**

Maintenant il faut faire différemment je trouve et que justement cet argument n'est pas très bon.

Je ne vais pas me dédouaner, je n'étais pas Maire de Lyon, je ne m'occupais pas de la communication. Mais puisque vous avez trouvé que c'était totalement...

**ALINE GUITARD :**

Non, je viens de dire qu'elle a réussi à chaque fois !

**DAVID KIMELFELD :**

Et il y avait combien de signes ?

**ALINE GUITARD :**

Il y en avait 500.

**DAVID KIMELFELD :**

Mais elle n'en a même pas 450 Mme Pellet !

**ALINE GUITARD :**

C'est un challenge !

### REMI ZINCK :

M Kimelfeld, j'ai un argument puisque vous lisez mes tweets avec régularité, vous voyez bien qu'avec moins de signes que cela, j'arrive à provoquer une réaction chez vous !

Donc voyez, pour Mme Pellet, 450 chiffres, elle peut faire un discours presque révolutionnaire !

### ANNE PELLET :

450 signes, j'ai réussi à faire des phrases et je les ai quand même envoyées. C'est juste pour le principe, que les gens comprennent que je n'ai pas rien à dire, je n'ai juste pas grand-chose pour le dire !

### REMI ZINCK :

J'ai bien noté.

Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Dans ce cas-là, la séance est levée, je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous, une bonne soirée.